

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1837

25 juillet 2008

SOMMAIRE

A.C.I.E.R.	88156	Le Bois du Breuil S.A.	88168
Avalon Holding S.A.	88130	Le Bois du Breuil S.A.	88157
Barwa Bauinvest S.à r.l.	88141	Lombard Odier Darier Hentsch Japan Development S.A.	88176
Bati Expansion	88158	Lombard Odier Darier Hentsch Selection	
Bertia S.A.	88159	88169
BT Broadband Luxembourg S.à r.l.	88156	Mills Corporation (Finance) S.à.r.l.	88134
Casa Reha Luxembourg S. à r.l.	88131	Mobile Telesystems Finance S.A.	88133
Danube Bidco S.A.	88159	Moore Stephens S. à r.l.	88157
Delia S.A.	88169	MRI Overseas Property Group S.A.	88156
E.I. (Européenne d'Investissement) S.A.		Musinor Finances S.A.	88132
.....	88158	Noral Holding S.A.	88157
Fidelity Investments Luxembourg S.A.	88155	Novo-Port S.A.	88157
Fintime S.A.	88171	Novo-Port S.A.	88134
Gazstream S.A.	88154	Phebus S.A.	88141
Globus Real Estate Invest S.A.	88133	PMB Holdings S.A.	88133
Grove Holdings 2	88131	Pylissier S.A.	88141
Herblay S.à r.l.	88171	Quadriga Superfund Sicav	88169
Istanbul Bond Company S.A.	88155	Samba Luxco S.à.r.l.	88170
JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l.	88131	sitGate Luxembourg S.A.	88170
J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r. l.	88130	Speedlingua S.A.	88154
J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l.	88130	United Finance Luxembourg S.à r.l.	88168
JP Morgan Partners Latin America Luxembourg II, S.à r.l.	88131	Value in Action Holding 2001 S.C.A.	88140
Lafin S.A.	88155	Versis S.A.	88134
LBREP III Immit S.à r.l.	88134	VL MGA Investments SA	88141
		WH Selfinvest	88130

Avalon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 69.750.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087993/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04003. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 114.695.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088582/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03289. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.131.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088583/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03285. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

WH Selfinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.981.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 1^{er} juillet 2008 et du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg en date du 2 juillet 2008 que la Société a pris l'enseigne commerciale suivante:

- Pinnacle International

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008089003/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

JP Morgan Partners Latin America Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 94.191.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088585/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03269. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 92.501.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088587/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03236. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Grove Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 120.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008088738/239/12.

(080101423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.797.

En date du 2 juin 2008, HgCapital 5 (Nominees) Limited, avec siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, a cédé les parts suivantes:

- 50 parts sociales de Catégorie A, 50 parts sociales de Catégorie B, 50 parts sociales de Catégorie C, 50 parts sociales de Catégorie D, 50 parts sociales de Catégorie E, 50 parts sociales de Catégorie F, 50 parts sociales de Catégorie G, 50 parts sociales de Catégorie H, 50 parts sociales de Catégorie I, 50 parts sociales de Catégorie J à RBSM Capital Ltd. avec siège social au 24-25, St Andrew Square, EH2 1AF, Edinbourg, Ecosse.

- 60 parts sociales de Catégorie A, 60 parts sociales de Catégorie B, 60 parts sociales de Catégorie C, 60 parts sociales de Catégorie D, 60 parts sociales de Catégorie E, 60 parts sociales de Catégorie F, 60 parts sociales de Catégorie G, 60 parts sociales de Catégorie H, 60 parts sociales de Catégorie I, 60 parts sociales de Catégorie J à ICG European Fund 2006 S.A., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 121.235.

- 90 parts sociales de Catégorie A, 90 parts sociales de Catégorie B, 90 parts sociales de Catégorie C, 90 parts sociales de Catégorie D, 90 parts sociales de Catégorie E, 90 parts sociales de Catégorie F, 90 parts sociales de Catégorie G, 90 parts sociales de Catégorie H, 90 parts sociales de Catégorie I, 90 parts sociales de Catégorie J à Intermediate Capital Investments Limited, avec siège social au 20, Old Broad Street, EC2N 1DP, Londres, Royaume-Uni.

Suite à ces transferts, les associés sont les suivants:

1) HgCapital 5 (Nominees) Limited détient 50 800 parts sociales de Catégorie A, 50 805 parts sociales de Catégorie B, 50 805 parts sociales de Catégorie C, 50 805 parts sociales de Catégorie D, 50 805 parts sociales de Catégorie E, 50 805 parts sociales de Catégorie F, 50 805 parts sociales de Catégorie G, 50 805 parts sociales de Catégorie H, 50 805 parts sociales de Catégorie I, 50 805 parts sociales de Catégorie J.

2) RBSM Capital Ltd. détient 50 parts sociales de Catégorie A, 50 parts sociales de Catégorie B, 50 parts sociales de Catégorie C, 50 parts sociales de Catégorie D, 50 parts sociales de Catégorie E, 50 parts sociales de Catégorie F, 50 parts sociales de Catégorie G, 50 parts sociales de Catégorie H, 50 parts sociales de Catégorie I, 50 parts sociales de Catégorie J.

3) ICG European Fund 2006 S.A. détient 60 parts sociales de Catégorie A, 60 parts sociales de Catégorie B, 60 parts sociales de Catégorie C, 60 parts sociales de Catégorie D, 60 parts sociales de Catégorie E, 60 parts sociales de Catégorie F, 60 parts sociales de Catégorie G, 60 parts sociales de Catégorie H, 60 parts sociales de Catégorie I, 60 parts sociales de Catégorie J.

4) Intermediate Capital Investments Limited détient 90 parts sociales de Catégorie A, 90 parts sociales de Catégorie B, 90 parts sociales de Catégorie C, 90 parts sociales de Catégorie D, 90 parts sociales de Catégorie E, 90 parts sociales de Catégorie F, 90 parts sociales de Catégorie G, 90 parts sociales de Catégorie H, 90 parts sociales de Catégorie I, 90 parts sociales de Catégorie J.

5) Advent Casa 2008 (Cayman) Limited, détient 24 003 parts sociales de Catégorie A, 24 003 parts sociales de Catégorie B, 24 003 parts sociales de Catégorie C, 24 003 parts sociales de Catégorie D, 24 003 parts sociales de Catégorie E, 24 003 parts sociales de Catégorie F, 24 003 parts sociales de Catégorie G, 24 003 parts sociales de Catégorie H, 24 003 parts sociales de Catégorie I, 24 003 parts sociales de Catégorie J.

6) HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH, détient 14 000 parts sociales de Catégorie A, 14 000 parts sociales de Catégorie B, 14 000 parts sociales de Catégorie C, 14 000 parts sociales de Catégorie D, 14 000 parts sociales de Catégorie E, 14 000 parts sociales de Catégorie F, 14 000 parts sociales de Catégorie G, 14 000 parts sociales de Catégorie H, 14 000 parts sociales de Catégorie I, 14 000 parts sociales de Catégorie J et 19 parts préférentielles de Catégorie 1.

7) SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH, détient 4 500 parts sociales de Catégorie A, 4 500 parts sociales de Catégorie B, 4 500 parts sociales de Catégorie C, 4 500 parts sociales de Catégorie D, 4 500 parts sociales de Catégorie E, 4 500 parts sociales de Catégorie F, 4 500 parts sociales de Catégorie G, 4 500 parts sociales de Catégorie H, 4 500 parts sociales de Catégorie I, 4 500 parts sociales de Catégorie J et 6 parts préférentielles de Catégorie 2.

8) CR Vermögensverwaltungs GmbH & Co. KG détient 6 500 parts sociales de Catégorie A, 6 500 parts sociales de Catégorie B, 6 500 parts sociales de Catégorie C, 6 500 parts sociales de Catégorie D, 6 500 parts sociales de Catégorie E, 6 500 parts sociales de Catégorie F, 6 500 parts sociales de Catégorie G, 6 500 parts sociales de Catégorie H, 6 500 parts sociales de Catégorie I, 6 500 parts sociales de Catégorie J.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089021/581/59.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03807. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080101832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Musinor Finances S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.123.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008088924/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03017. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080101469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Mobile Telesystems Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.895.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008088925/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03013. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

PMB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.521.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088818/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Globus Real Estate Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 89.902.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 mai 2008

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Norbert MEISCH demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH SUR ALZETTE, de Mademoiselle Linda MEISCH, demeurant 19, rue des Jardins à L-3393 ROEDGEN et de Monsieur Laurent WEBER, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH SUR ALZETTE, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Norbert MEISCH demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH SUR ALZETTE, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Norbert MEISCH pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

L'assemblée générale constate que le mandat de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES SA, commissaire aux comptes, sise 14, rue Pasteur à L-4276 ESCH SUR ALZETTE arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes susmentionné pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Norbert MEISCH / Laurent WEBER / Linda MEISCH

Le Président / Le Scruteur / La Secrétaire

Référence de publication: 2008089047/597/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Mills Corporation (Finance) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 93.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088945/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03765. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Versis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen.
R.C.S. Luxembourg B 101.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088930/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03756. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Novo-Port S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 75.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088946/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03762. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

LBREP III Immit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.899.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LBREP III Europe Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Province of Ontario, Canada, with registered office at c/o Aird & Berlis LLP, 1800-181 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada,

here represented by Ms. Axelle De Donker, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 10th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended

(hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "LBREP III Immit S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP III Europe Holdings, L.P., prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand eight hundred Euros (€ 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Benoît Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr. Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961, in Massachusetts (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

2) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Category B Managers of the Company for a period ending on September 15th, 2008:

Category B Managers:

- Mr. Lorenzo Baroni, Company Director, born on May 1st, 1972 in Milano (Italy), with professional address at 25 Bank Street, London E14 5LE (United Kingdom).

- Mr. Domenico Giusti, Company Director, born on March 19th, 1977 in Bari (Italy), with professional address at 25 Bank Street, London E14 5LE (United Kingdom).

- Mr. Lorenzo Martinengo, Company Director, born on February 28th, 1978 in Novara (Italy), with professional address at 25 Bank Street, London E14 5LE (United Kingdom).

3) The sole shareholder resolves to grant an individual power of signature to each of the following Category B Managers: Mr. Lorenzo Baroni, Mr. Domenico Giusti and Mr. Lorenzo Martinengo, so that the Company shall be bound by any of their sole signature until September 15th, 2008:

4) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LBREP III Europe Holdings, L.P., une limited partnership constituée selon les lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social chez Aird & Berlis LLP, 1800-181 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada,

ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 10 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "LBREP III Immit S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III Europe Holdings, L.P., précité, déclare souscrire dix mille (10,000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros (€ 1.800,-).

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Benoît Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29^{ème} étage Londres E14 5LE, Royaume Uni.

2. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérant de Catégorie B de la Société pour une période s'achevant le 15 septembre 2008:

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Lorenzo Baroni, administrateur de sociétés, né le 1^{er} mai, 1972 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, Royaume Uni.

- Monsieur Domenico Giusti, administrateur de sociétés, né le 19 mars 1977 à Bari (Italie), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, Royaume Uni.

- Monsieur Lorenzo Martinengo, administrateur de sociétés, né le 28 février 1978 à Novara (Italie), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, Royaume Uni.

3. L'associé unique décide d'accorder un pouvoir individuel de signature à chacun des gérants de Catégorie B suivants: Monsieur Lorenzo Baroni, Monsieur Domenico Giusti et Monsieur Lorenzo Martinengo, de telle sorte que la société soit valablement engagée par la seule signature de l'un d'entre eux jusqu'au 15 septembre 2008.

4. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2008. Relation: LAC/2008/23999. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008088789/211/330.

(080101783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Value in Action Holding 2001 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.410.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008088920/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03056. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

VL MGA Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.101.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008088919/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03059. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Pylissier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.151.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008088921/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03041. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Phebus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.688.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008088922/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03037. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Barwa Bauinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 139.915.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of June

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Barwa Russia S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by M. Clément Martinez, private employee, having his professional address in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1.

1.1 There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Barwa Bauinvest S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, by the present articles of incorporation as well as by any and all shareholders' agreement(s) between the partners, as such agreement(s) may from time to time be amended or replaced (such agreement or agreements being hereinafter collectively referred to as the "Shareholders' Agreement").

1.2 When used in these articles of incorporation, the following terms shall have the meanings set out below:

"Affiliate" means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is Controlled by, or is under common Control with such first Person;

"Business Day" means a day (other than a Friday, Saturday, Sunday or public holiday) or which banks in Luxembourg, Moscow and Cyprus are open for business;

"Business Plan" means the business plan for the operations of the Company and the Subsidiaries, as drafted in accordance with the Shareholders' Agreement and as may be approved by the board of managers of the Company;

"Control" and "Controlled" means a situation under which a Person (i) holds directly or indirectly a portion of the share capital of an entity allowing such Person to have a majority of the voting rights in the general shareholders' meetings of such entity (ii) holds, directly or indirectly, the majority of the voting rights in the general shareholders' meetings of an entity pursuant to an agreement of understanding with other shareholders of such entity, including on the basis of concerted action; (iii) has the ability to de facto determine decisions at general shareholders' meetings of such entity; or (iv) has the power, whether through voting rights or pursuant to an agreement to appoint, directly or indirectly, to appoint more than half of the members of the board (or similar corporate body) of an entity; it being agreed that any limited partnership (or any equivalent form of private equity fund) shall be deemed to be Controlled by its general partners and/ or its management company;

"Closing Date" means the date of execution of the Shareholders' Agreement or such other date as may be agreed between the partners;

"DIY Stores" means "do it yourself supermarkets selling, for both retail and business-to-business customers, construction materials, finished manufactured articles for home and offices and gardening articles;

"Equity Financing" means the funding provided by Barwa Russia S.a r.l. for the purpose of financing Projects in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement;

"Group" and "Group Company" means the Company and its Subsidiaries from time to time;

"Land Rights" means rights on a land plot already owned by a Group Company, the Bauinvest group or any third-party consisting in (i) a freehold ownership on land plots or (ii) a leasehold interest in land plots either on long-term basis or which may, upon meeting of conditions, become long-term, together with the building permits or any other temporary documentation in relation to such land plots authorizing the design and construction of a Project;

"Person" means any individual, partnership, company, trust, governmental entity and any other legal entity;

"Project" means any project consisting in the financing, development, building and management in the Territory of DIY Stores, supermarkets, shopping centers, warehouses, business or office centers, or residential complexes based on Land Rights and either (i) being developed as such or (ii) consisting in the sole holding of Land Rights for investment purposes with a view to being later resold or developed;

"Shareholders' Agreement" has the meaning set forth above;

"Subsidiary" means any Person in which the Company has, directly or indirectly through another Person, the Control;

"Territory" means Russia, other countries of the Commonwealth of Independent States (consisting of the following eleven former Soviet republics: Armenia, Azerbaijan, Belarus, Georgia, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Moldova, Russia, Tajikistan, Ukraine, and Uzbekistan) and any other countries of the former Union of Soviet Socialist Republics;

"Third Meeting" has the meaning set forth in article 11 hereof;

"Third-Party Financing" means third-party financing for the overall funding of the Projects, as referred to in the Shareholders' Agreement;

"Ultra Board Reserved Matters" means:

(a) any decision of any Subsidiary which must be approved, voted, waived, consented by the Company or any Subsidiary, as a majority shareholder, in any general shareholders' meeting of such Subsidiary, with respect to (i) the transfer of the shares of such Subsidiary, save where it relates to a sale of Projects

(ii) its capital increases, (iii) any other decision which might affect the direct or indirect equity position of the Company, or any Subsidiary, as a majority shareholder, in such Subsidiary or (iv) subject to the Shareholders' Agreement, any approval required from the Company in relation to the payment of dividends (to the extent relevant or permitted under applicable law) and the procedure for the payment thereof or any other decision listed in article 18 (a) to

(g) applicable mutatis mutandis to any Subsidiary;

(b) the selection of the construction company, the development company and/or the operating company for each Project;

(c) the approval of or amendment of, or material deviation from, the approved Business Plan and, in relation to the annual budget for the upcoming year contained in such approved business plan, any deviation of more than (i) 5% or (ii) US \$500,000, whichever shall be the lesser amount;

(d) any increase in excess of 25% or more of the Equity Financing requirements of Barwa Russia S.a r.l. for any Project included in the approved Business Plan or of the contingency operating costs relating to any Project and approved by the board of managers in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement;

(e) borrowing of funds or refinancing thereof by the Company or any Subsidiary either (w) made necessary as a result of a default in Third-Party Financing, as further provided for in the Shareholders' Agreement, (x) in excess of US\$ 500,000, (y) bearing an interest rate exceeding sixteen (16) per cent per annum or (z) involving recourse rights against the partners of the Company, through one transaction or a series of related transactions; provided that this provision shall not apply to any loans made, as the case may be, by partners to the Company or to the incurrence by the Company or any Subsidiary of indebtedness made in accordance with the approved Business Plan, save for indebtedness resulting from a default in Third-Party Financing;

(f) the designation or removal of the CEO and the chief executive officer(s) of the Subsidiaries and, in the latter case, the definition of their respective remuneration (including any incentive or bonus schemes); and

(g) the granting of any loan by the Company or any of its Subsidiaries to any Person, other than in the ordinary course of business or in accordance with the approved Business Plan.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in, and the direction and co-ordination of, Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, construction, development, promotion, financing, sale, management and/or lease of real estate properties, which may include, without limitation, DIY Stores, supermarkets, shopping centres, warehouses, business or office centres or residential complexes.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by fifty (50) shares of class A (the "Class A Shares", the holders thereof being referred to as "A Partners") with a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each and by fifty (50) shares of class B (the "Class B Shares", the holders thereof being referred to as "B Partners") with a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A Shares and/or the Class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "partners" of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time with the unanimous consent of all partners as set out in article 18.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8.

8.1 Subject to the terms hereof and the provisions of the Shareholders' Agreement, including the right of first refusal applicable in case of projected sale of the Company's shares to a third party by any partner, the Company's shares are freely transferable among partners and any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital. The Company shall only recognize and record a transfer of shares of the Company if such transfer complies with the provisions hereof and the provisions of the Shareholders' Agreement.

8.2 Save as otherwise provided under the Shareholders' Agreement, none of the partners shall be entitled to transfer the Company's shares for a period of one (1) year following the Closing Date (the "Shares Sale Restriction Period") without the prior written consent of the other partner.

8.3 Upon receipt by any partner (the "Selling Partner") of a third party legally binding bona fide offer from a Person which is not a partner or an Affiliate of such partner (the "Binding Third Party Offer") for the transfer of the shares owned by the Selling Partner or any part thereof (the "Offered Shares"), and if the Selling Partner wishes to transfer the Offered Shares (subject, during the Shares Sale Restriction Period, to the consent of the other partner) to the third party purchaser (the "Prospective Purchaser") on the terms and conditions of the Binding Third Party Offer, the following procedure shall apply:

(a) Within two (2) Business Days after the receipt of the Binding Third Party Offer by the Selling Partner, the Selling Partner shall give to the other Partner (the "Non-Selling Partner") and to the board of managers a written notice (the "Sale Notice") indicating its intention to transfer the Offered Shares and setting out details of (i) the name of the Prospective Purchaser; (ii) the amount of consideration offered by the Prospective Purchaser which shall be cash only (the "Offer Price"); and (iii) the other material terms provided in the Binding Third Party Offer.

(b) The Non-Selling Partner shall have the right (the "Right of First Refusal") to serve a notice indicating its intention to acquire the Offered Shares at the Offer Price in accordance with the material terms of the Binding Third Party Offer (the "Exercise Notice"), within a period of thirty (30) Business Days following the receipt of the Sale Notice (the "Exercise Period").

In the event that within the Exercise Period:

(a) the Selling Partner has received the Exercise Notice from the Non-Selling Partner, the Selling Partner shall sell and such Non-Selling Partner shall purchase the Offered Shares at the Offer Price, on the material terms and conditions provided in the Binding Third Party Offer and the completion of the transfer shall occur at the later of (i) seven (7) Business Days following the date of receipt of the Exercise Notice, and (ii) four (4) Business Days following the date on which the compulsory approvals for the transfer required under applicable law, if any, have been obtained by the Non-Selling Partner, it being agreed that (iii) in any event and irrespective of the above-mentioned periods, the compulsory approvals required under applicable law shall be obtained/completed at the latest forty-five (45) Business Days following the date of receipt of the Exercise Notice, failing which the Right of First Refusal shall be deemed not to have been validly exercised and the transfer of the shares shall not be made to the Non-Selling Partner; the transfer of the shares will then not be made neither to the Prospective Purchaser; or

(b) if the Non-Selling Partner has not served the Exercise Notice within the Exercise Period, then the Selling Partner shall sell the Offered Shares to the Prospective Purchaser at the Offer Price, and in accordance with the terms of the Binding Third Party Offer. The Non-Selling Partner expressly agrees to participate to any partners' meeting or meeting of the board of managers through the manager proposed for appointment by the Non-Selling Partner as may be required for the purpose of enabling the above transfer of shares and to vote at such meeting in favour of the contemplated transfer of shares to the Prospective Purchaser, and more generally to take any steps that may be required as a matter of Luxembourg law to enable the above transfer.

Any change or alteration of the material terms of the Binding Third Party Offer shall be deemed to be a new offer and the provisions of article 8.3 hereof shall apply to the terms of that new offer.

8.4 In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers composed of managers of class A (the "A Managers") and managers of class B (the "B Managers"), who need not be partners. Save as otherwise provided herein, the board of managers shall comprise two (2) A Managers and two (2) B Managers. The A Managers shall be elected from a list of candidates proposed by the A Partners and the B Managers shall be elected from a list of candidates proposed by the B Partners. The list of candidates proposed by each class of partners shall be determined by a simple majority vote of the partners of that class of shares. Subject to and in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement, observers may be appointed or removed to attend meetings of the board of managers, and shall be entitled to see all documents considered at such meetings, to receive copies thereof and to speak but not to vote at such meetings.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by resolutions or general meetings of the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of an A Manager together with a B Manager or the signature of any person to whom such power shall have been delegated by the board of managers or the Company.

Art. 11.

11.1 The board of managers may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may further designate one of its members as "CEO" or "Chief Executive Officer" and, upon proposal by the A Partners, one of its members as "CFO" or "Chief Financial Officer", and their status shall be determined in accordance with the Shareholders' Agreement. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

11.2 The board of managers shall meet at least once a year upon call by the chairman, or any A Manager or B Manager at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

11.3 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers and the observers at least seven (7) Business Days in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

11.4 No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

11.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

11.6 If agreed in writing by at least an A Manager and a B Manager, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7 The board of managers can deliberate or act validly only if at least two (2) managers are present at a meeting of the board of managers, provided that at least one A Manager and one B Manager is present or represented. Should such quorum not be constituted at any board meeting, such meeting shall be adjourned and shall be reconvened at the same time and place the following week, and the above quorum shall apply to the second meeting so reconvened. Should such quorum not be constituted at the second meeting, such meeting shall be adjourned and reconvened at the same time and place the following week (a "Third Meeting"), at which meeting the board of managers can deliberate or act validly if at least two (2) managers are present, notwithstanding their class; however, (i) if such meeting concerns one or more Ultra Board Reserved Matters, no Third Meeting shall be convened and the matter will be dealt with in accordance with any procedure set out in the Shareholders' Agreement to solve deadlocks on such occasions and (ii) if such meeting concerns the selection and approval of new Projects, as set out in the Shareholders' Agreement, no Third Meeting shall be convened and such new Project(s) shall be deemed to have been rejected by the board of managers.

11.8 Meetings shall be conducted in English and decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meetings provided that at least one A Manager and one B Manager vote in favour of such decisions, except on a Third Meeting, where a majority of votes of the managers present or represented will be sufficient, notwithstanding their class. In the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

11.9 The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers including at least one A Manager and one B Manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. Any manager or observer may, at their request, be given copies in the English language of the minutes of any meeting or circular resolutions of the board of managers, within ten (10) Business Days of the holding of any such meeting or the passing of any such circular resolutions.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers or the partners may, subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. The partners shall meet at least once a year and any partners' meeting shall be convened by the board of managers, failing which by the supervisory board, if any, failing which by any partner. Written notice of any meeting of the partners must be given to the partners at least fourteen (14) Business Days in advance of the date foreseen for the meeting together with the agenda for such meeting, and relevant papers and documents necessary to assess the matters referred to in the agenda. This notice may be waived by consent in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. No notice shall be required in case all the partners are present or represented at the partners' meeting.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein or in the Shareholders' Agreement, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital; if such quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the partners shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and any decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. In addition, the following decisions shall require the unanimous prior approval of all partners:

- (a) any amendment to these articles of incorporation;
- (b) any increase or reduction in the share capital of the Company, or the granting of any option or right to call for the issuance of any shares or securities giving access to the share capital of the Company, or any reorganization of the share capital of the Company in any way including through the splitting or consolidation of shares;
- (c) the appointment or removal of the members of the board of managers of the Company and the determination of their remuneration;
- (d) the appointment or removal of the auditors of the Company;
- (e) the approval of the payment of the dividends on the shares and the procedure for the payment thereof, save as otherwise set out in the Shareholders' Agreement;
- (f) the reorganization (including by way of merger or spin-off) or liquidation of the Company; and
- (g) the granting to the managers, whether directly or indirectly, of any security of the Company or any option on any security of the Company.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 21. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners, subject to the provisions of the Shareholders' Agreement. Interim dividends may be distributed in accordance with article 15 hereof.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them and subject to the provisions of the Shareholders' Agreement.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

All the fifty (50) Class A Shares and all the fifty (50) Class B Shares have been subscribed by Barwa Russia S.à r.l., prenamed.

All the shares subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand four hundred euro (EUR 2,400).

Resolutions of the sole partner

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes.
2. The following person(s) is/are appointed (sole) manager(s) of the Company for an unlimited period:
 - Mr Ghassan Al Binali, Chief Business Development Officer, born on 1 January 1969, in Hidd (Kingdom of Bahrain), having his professional address C/o Barwa Real Estate & Co (Q.S.C.), United Building, 3rd Floor, Al Saad Street (P.O. Box 27777), Doha-Qatar as A Manager;
 - Mr. Mohammed Luftalla I A Sultan, born on 9 February 1973 in Qatar, having his professional address at C/o Barwa Real Estate & Co (Q.S.C.), United Building, 3rd Floor, Al Saad Street (P.O. Box 27777), Doha-Qatar as A Manager;
 - Mr. Renaud Labye, private employee, born on 11 September 1977, in Liège (Belgium), having his professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg as B Manager; and
 - Ms. Bouchra Akhertous, private employee, born on 8 October 1974 in Mont-Saint-Martin (France), having her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg as B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Barwa Russia S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par M. Clément Martinez, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}.

1.1 Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Barwa Bauinvest S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts et par tout pacte(s) d'actionnaires entre les associés, tel(s) que celui-ci pourra ou ceux-ci pourront être modifiés ou remplacés (ce ou ces contrat(s) étant ci-après désignés collectivement comme le "Pacte d'Actionnaires").

1.2 Lorsqu'ils sont utilisés dans ces statuts, les termes décrits ci-dessous auront la signification suivante:

"Personne Affiliée" signifie, pour toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous Contrôle commun avec cette première Personne;

"Jour Ouvrable" signifie un jour (autre qu'un vendredi, samedi, dimanche ou jour férié) où les banques de Luxembourg, de Moscou et de Chypre sont ouvertes pour leurs activités;

"Business Plan" signifie le business plan pour les opérations de la Société et des Filiales, conforme au Pacte d'Actionnaires tel qu'approuvé par le conseil de gérance de la Société;

"Contrôle" et "Contrôlée" signifie en ce qui concerne une Personne (i) le fait de posséder directement ou indirectement une partie du capital social d'une entité permettant à cette personne de posséder la majorité des droits de vote dans les assemblées générales des associés de cette entité; (ii) le fait de posséder directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans les assemblées générales des associés d'une entité suivant un accord ou un arrangement avec les autres associés de cette entité, y compris sur la base d'une action concertée; (iii) le fait de pouvoir déterminer de facto les décisions des assemblées générales des associés de cette entité; ou (iv) le fait d'avoir le pouvoir, soit grâce aux droits de vote soit grâce à un accord de nommer, directement ou indirectement, plus de la moitié des membres du conseil de gérance (ou d'un organe similaire) de cette entité; étant entendu qu'un "general partner" et/ou sa "management company" Contrôlera un "limited partnership" (ou une forme de "private equity fund" similaire);

"Date de Réalisation" signifie la date de signature du Pacte d'Actionnaires ou un toute autre date dont les associés auront convenu;

"Magasins DIY" signifie "do it yourself" supermarchés qui vendent, soit à la clientèle au détail soit aux entreprises, des matériaux pour construction, des produits finis pour maisons et bureaux et des articles pour jardinage;

"Financement par Action" signifie le financement fourni par Barwa Russia S.à r.l. dont l'objet est le financement de Projets d'après les termes du Pacte d'Actionnaire;

"Groupe" et "Société du Groupe" signifie la Société et ses Filiale de temps à autre;

"Droits Terriens" signifie les droits portants sur une parcelle qu'une Société du Groupe, le groupe Bauinvest ou un tiers possède déjà consistant dans (i) des parcelles de terrain en pleine propriété ou (ii) des parcelles de terrains en location à longue-durée ou dont la location pourrait devenir à longue-durée si les conditions nécessaires étaient remplies, ainsi que les permis de construire ou autres documents à court terme ayant trait à cette parcelle de terrain pour autoriser le dessin et la construction d'un Projet;

"Personne" signifie toute personne physique, "partnership", société, trust, autorité gouvernementale et toute autre entité légale;

"Projet" signifie tout projet consistant dans le financement, le développement, la construction et la gestion sur le Territoire des Magasins DIY, supermarchés, centres commerciaux, entrepôts, centres d'affaires, bureaux ou complexes immobiliers basés sur les Droits Terriens et (i) soit en cours de développement soit (ii) consistant uniquement dans la possession de Droits Terriens a fins d'investissement dans l'optique d'être revendus ou développés ultérieurement;

"Pacte d'Actionnaires" a le sens qui lui est donné ci-dessus;

"Filiale" signifie tous les Personnes que la Société Contrôle, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre Personne;

"Territoire" signifie la Russie, les autres pays de la Communauté des Etats Indépendants (constituée par les onze ex républiques soviétiques suivantes: Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Russie, Tadjikistan, Ukraine et Ouzbékistan) et tout autre pays de l'Ex-Union des Républiques Socialistes Soviétique;

"Troisième assemblée" a le sens qui lui est donné à l'article 11;

"Financement par un Tiers" signifie le financement par un tiers pour la totalité du financement des Projets, tels que désignés dans le Pacte d'Actionnaire.

"Décisions Réservées au Conseil de Gérance" signifie:

(a) toute décision d'une Filiale qui doit être approuvée, votée, renoncée, consentie pour la Société ou toute Filiale, en qualité d'associé majoritaire, dans toute les assemblées générales des associés de ces Filiales, concernant (i) le transfert des parts sociales de ces Filiales, sauf s'il s'agit d'une vente de Projets (ii) l'augmentation de capital de ces Filiales, (iii) toute autre décision pouvant modifier la détention directe ou indirecte des parts sociales de la Société, ou de toute Filiale en tant qu'associé majoritaire, dans ces Filiales ou (iv) sous réserve du Pacte d'Actionnaires, toute approbation exigée de la Société concernant le paiement des dividendes (dans la mesure admise par la loi applicable) et la procédure relative à ce paiement ou toute autre décision listée à l'article 18 (a) à (g) applicables mutatis mutandis à toutes les Filiales;

(b) la sélection de la société de construction, la société de développement et/ou la société opérationnelle pour chaque Projet;

(c) l'approbation, la modification, ou une déviation substantielle du "Business Plan" approuvé et, concernant le budget annuel pour l'année suivante dressé dans le "business plan" approuvé, toutes les déviations supérieures au montant minimal parmi (i) 5% et (ii) US \$500,000;

(d) toute augmentations supérieure à 25% ou plus du Financement par Actions de Barwa Russia S.à r.l. pour chaque Projet inclus dans le "Business Plan" approuvé ou des éventuels coûts d'exploitation afférent à tout Projet et approuvé par le conseil de gérance en accord avec les dispositions du Pacte d'Actionnaire;

(e) emprunts des fonds ou refinancement par la Société ou les Filiales (w) soit rendu nécessaire par le manque de Financement par un Tiers, tel que ultérieurement établi dans le Pacte d'Actionnaire (x) soit supérieur à US\$ 500,000, (y) soit ayant un taux d'intérêt annuel supérieur a seize (16) pourcent (z) soit concernant des droits de recours contre les associés de la Société, que ce soit dans une opération unique ou dans le cadre de plusieurs transactions; à condition que cette disposition ne s'applique pas aux prêts accordés par les associés à la Société ou pour l'endettement créé par la Société ou les Filiales selon le "Business Plan" approuvé, sauf pour un endettement résultant d'un défaut de Financement par un Tiers;

(f) la nomination ou révocation du CEO et du chief executive officer(s) des Filiales et, dans le dernier cas, l'établissement de leurs rémunération respectives (comprenant toutes les incitations par une prime ou un bonus); et

(g) la concession d'un prêt par la Société ou par une de ses Filiales, à toute Personne, autre que dans le cours normal des affaires ou conformément au "Business Plan" approuvé.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés et dans la direction et la coordination des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, le financement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris, sans limitation, les Magasins DIY, supermarchés, centres commerciaux, entrepôts, centres d'affaires ou bureaux ou complexes immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège sociale et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinquante (50) parts sociales A (les "Parts Sociales A", leurs détenteurs étant appelés les "Associés A"), d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune et par cinquante (50) parts sociales B (les "Parts Sociales B", leurs détenteurs étant appelés les "Associés B"), d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Sauf lorsque le contexte requiert une interprétation différente, toute référence faite par la suite aux "parts sociales" inclura les Parts Sociales A et les Parts Sociales B et toute référence faite par la suite aux "associés" inclura les Associés A et les Associés B.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés suivant l'article 18.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8.

8.1 Sous réserve des clauses présentes et des dispositions du Pacte d'Actionnaires, y compris le droit de préférence dans le cadre d'une vente prévue de parts sociales de la Société à un tiers par un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La Société ne reconnaîtra et n'enregistrera que les transferts des parts sociales de la Société qui respectent les Clauses présentes et les dispositions du Pacte d'Actionnaires.

8.2 Sauf disposition contraire dans le Pacte d'Actionnaire, aucun associé ne pourra transférer les parts sociales de la Sociétés dans un délai d'un (1) an à partir de la Date de Réalisation (le "Période de Restriction de Vente de Parts Sociales") sans l'approbation de l'autre associé.

8.3 Si un associé (l'"Associé Vendeur") reçoit une offre bona fide et ferme d'une Personne tierce qui n'est pas un associé ou d'une Personne Affiliée à cet associé (l'"Offre Obligatoire de Tiers") pour le transfert de tout ou partie des parts sociales de l'Associé Vendeur (les "Parts Sociales Offertes"), et si l'Associé Vendeur veut transférer les Parts Sociales Offertes (sous réserve de l'approbation de l'autre associé pendant la Période de Restriction de Vente de Parts Sociales) à l'acheteur tiers (l'"Acheteur Potentiel") selon les termes et les conditions de l'Offre Obligatoire de Tiers, la procédure suivante s'appliquera:

(c) Dans les deux (2) Jours Ouvrables à partir de la réception de l'Offre Obligatoire de Tiers par l'Associé Vendeur, l'Associé Vendeur enverra à l'autre Associé (l'"Associé Non-Vendeur") et au conseil de gérance une notification par écrit (la "Notification de Vente") indiquant son intention de transférer les Parts Sociales Offertes et les détails suivants: (i) nom de l'Acheteur Potentiel; (ii) le montant en numéraire offert par l'Acheteur Potentiel (le "Prix d'Offre"); et (iii) les autres termes substantiels contenus dans l'Offre Obligatoire de Tiers.

(d) L'Associé Non-Vendeur a le droit (le "Droit de Préférence") d'envoyer une notification par écrit indiquant son intention d'acquérir les Parts Sociales Offertes selon les termes substantiels de l'Offre Obligatoire de Tiers (la "Notification d'Exercice"), dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables à partir de la réception de la Notification de Vente (le "Délai d'Exercice").

Si pendant le Délai d'Exercice:

(c) l'Associé Vendeur reçoit la Notification d'Exercice de l'Associé Non-Vendeur, l'Associé Vendeur vendra et l'Associé Non-Vendeur achètera les Parts Sociales Offertes au Prix d'Offre, selon les termes substantiels de l'Offre Obligatoire de Tiers et le transfert sera complété au plus tard (i) sept (7) Jours Ouvrables à partir de la réception de la Notification d'Exercice, ou (n) quatre (4) Jours Ouvrables après avoir obtenu l'approbation nécessaire au transfert, requis selon la loi applicable, si applicable, de la part de l'Associé Non-Vendeur, étant entendu que (iii) dans tous les cas et sans tenir compte des périodes mentionnées ci-dessus, les approbations nécessaires devront être obtenues/complétées au plus tard quarante cinq (45) Jours Ouvrables après la date de réception de la Notification d'Exercice, à défaut le Droit de Préférence sera considéré comme n'ayant pas été valablement exercé et les parts sociales ne seront pas transférées à l'Associé Non-Vendeur; les parts sociales ne seront pas transférées à l'Acheteur Potentiel non plus; ou

(d) si l'Associé Non-Vendeur n'envoie pas l'Annonce d'Exercice dans le Délai d'Exercice, l'Associé Vendeur vendra les Parts Sociales Offertes à l'Acheteur Potentiel au Prix d'Offre, et selon les termes de l'Offre Obligatoire de Tiers. L'Associé Non-Vendeur consent expressément à participer aux assemblées des associés ou aux réunions du conseil de gérance par l'intermédiaire du gérant dont la nomination a été proposé par l'Associé Non-Vendeur selon les cas, afin d'effectuer lesdits transferts de parts sociales et de voter à ces assemblées/réunions en faveur desdits transferts des parts sociales à l'Acheteur Potentiel, et plus généralement de prendre toutes les mesures nécessaires requises par la loi Luxembourgeoise pour compléter ces transferts.

Tous les changements ou modifications des termes substantiels contenus dans l'Offre Obligatoire de Tiers seront considérés comme une nouvelle offre et la clause 8.3 sera applicable aux termes de cette nouvelle offre.

8.4 En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé des gérants de catégorie A (les "Gérants A") et des gérants de catégorie B (les "Gérants B"), qui n'ont pas besoin d'être associés. Sauf dispositions contraires contenues dans ces statuts, le conseil de gérance sera composé de deux (2) Gérants A et de deux (2) Gérants B. Les Gérants A seront élus sur une liste de candidats proposés par les Associés A et les Gérants B seront élus sur une liste de candidats proposés par les Associés B. Chaque liste sera déterminée par un vote à la majorité ordinaire des associés de chaque catégorie de parts sociales. Sous réserve et selon les termes du Pacte d'Actionnaires, des observateurs pourront être nommés ou révoqués afin de prendre part aux réunions du conseil de gérance et auront droit d'accès à tous les documents pris en considération lors de ces réunions, d'en recevoir des copies et de parler, mais non de voter, lors de ces réunions.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par résolution écrite au sein des assemblées générales de l'associé unique ou, le cas échéant, par des associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par résolution du conseil de gérance ou autrement par la Société.

Art. 11.

11.1 Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également nommer un de ces membres en qualité de "CEO" ou "Chief Executive Officer" et, sur proposition des Associés A, un de ces membres en qualité de "CFO" ou "Chief Financial Officer" et leurs statuts seront déterminés selon les termes du Pacte d'Actionnaires. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

11.2 Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an sur convocation du président ou de tout Gérant A ou de tout Gérant B au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

11.3 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants et à tous les observateurs au moins sept (7) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

11.4 Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

11.5 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

11.6 Si au moins un Gérant A et un Gérant B en conviennent par écrit, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

11.7 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux (2) gérants au moins sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, étant entendu qu'au moins un des gérants présents ou représentés doit être un Gérant A et qu'au moins un des gérants présents ou représentés doit être un Gérant B. Si un tel quorum n'est pas réuni, la réunion sera ajournée et convoquée à la même heure et au même lieu la semaine suivante et le quorum susmentionné sera également d'application pour cette nouvelle réunion. Si un tel quorum n'est pas réuni, la seconde réunion sera ajournée et convoquée à la même heure et au même lieu la semaine suivante ("Troisième Réunion") et à cette réunion le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux (2) gérants au moins sont présents ou représentés, nonobstant leur catégorie; toutefois, (i) si la réunion concerne une ou plusieurs Décisions Réservées au Conseil de Gérance, la Troisième Réunion ne sera pas convoquée et l'affaire sera traitée selon les procédures établies

dans le Pacte d'Actionnaires pour résoudre les blocages dans de telles situations, et (ii) si cette réunion concerne la constitution et l'approbation des nouveaux Projets, tels que établi dans le Pacte d'Actionnaire, aucune Troisième Réunion ne devra être convoquée et tels nouveaux Projets devront être jugés comme ayant été rejetés par le conseil de gérance.

11.8 Les réunions auront lieu en anglais et les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion étant entendu qu'au moins un des Gérant A et un des Gérant B votent favorablement, à l'exception de la Troisième Réunion, où les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, nonobstant leur catégorie. En cas d'égalité de voix, aucun gérant, y compris le président du conseil de gérance, n'aura de voix prépondérante.

11.9 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, étant entendu qu'au moins un des Gérant A et un des Gérant B signent ces copies ou extraits, ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance. Dans un délai de dix (10) Jours Ouvrable après une réunion du conseil de gérance ou l'adoption de résolutions circulaires, il sera donné aux gérants et aux observateurs qui le requièrent copies en anglais des procès-verbaux de cette réunion du conseil de gérance ou de ces résolutions circulaires.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance ou les associés, sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires, peut/peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les associés se réuniront au moins une fois par an sur convocation du conseil de gérance, à défaut de celui-ci par le conseil de surveillance, s'il en existe un, à défaut de celui-ci par chaque associé. Avis écrit de toutes les assemblées des associés sera donné à tous les associés au moins quatorze (14) Jours Ouvrables avant la date prévue pour cette assemblée avec à l'ordre du jour de cette assemblée et tous les documents nécessaires pour examiner les affaires inscrites à l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque associé par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés.

Art. 18. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les présents statuts ou par le Pacte d'Actionnaires, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social; si un tel quorum n'est pas réuni à la première assemblée ou à la première consultation écrite, l'assemblée sera ajournée et convoquée ou les associés seront consultés par écrit une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions seront prises à la majorité des voix des associés convoqués ou consultés, nonobstant le montant de capital social représenté.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Les décisions suivantes doivent également être prises à l'unanimité:

- (a) toute modification aux présents statuts;
- (b) toute augmentation ou réduction de capital social de la Société, ou la concession de toute "option" ou droit de demander l'émission de parts sociales ou titres donnant droit d'accès au capital de la Société, ou toute réorganisation de capital social de la Société en toutes manières y compris la division et la consolidation des parts sociales;
- (c) la nomination ou révocation des membres du conseil de gérance de la Société et l'établissement de leurs rémunérations;
- (d) la nomination ou révocation des commissaires aux comptes de la Société;
- (e) l'approbation du paiement des dividendes et la procédure de paiement de ces dividendes, sauf disposition contraire dans le Pacte d'Actionnaire;
- (f) la réorganisation (y compris par voie de fusion ou "spin-off") ou la liquidation de la Société; et

(g) la concession aux gérants, soit directement soit indirectement, de tous titres de la Société ou toutes autres "options" sur tous titres de la Société.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 20. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale, sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires. Des comptes sur dividendes peuvent être distribués selon la clause 15 ci-dessus.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société et sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Barwa Russia S.à r.l., prénommée, a souscrit toutes les cinquante (50) Parts Sociales A et toutes les cinquante (50) Parts Sociales B.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante nommée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au L-1728 14, rue du Marché aux Herbes;
2. Les personnes suivantes sont nommé(e)s gérant(e)s (unique) de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Ghassan Al Binali, Chief Business Development Officer, né le 1^{er} janvier 1969, à Hidd (Royaume de Bahreïn), ayant son adresse professionnelle au C/o Barwa Real Estate & Co, United Building, 3^{ème} étage, Al Saad Street (P.O. Box 27777), Doha-Qatar en tant que Gérant A;
 - M. Mohammed Luftalla I A Sultan, né le 9 février 1973 au Qatar, ayant son adresse professionnelle au C/o Barwa Real Estate & Co (Q.S.C), United Building, 3^{ème} étage, Al Saad Street (P.O. Box 27777), Doha-Qatar en tant que Gérant A;
 - M. Renaud Labye, private employée, né le 11 septembre 1977, à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en tant que Gérant B;
 - Mme Bouchra Akhertous, private employée, né le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en tant que Gérant B.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martinez, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 juin 2008. LAC / 2008 / 24273. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008089473/202/692.

(080102165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Speedlingua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.696.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 juin 2008 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Jacky MUNGER, administrateur de sociétés, né le 20 mai 1953 à Vittel (F), demeurant à F-57155 Marly, 76, les Hameaux du bois;

* Monsieur Martin VELASCO, administrateur de sociétés, né le 16 juin 1954 à Guecho-Vizcaya (Espagne), demeurant à CH-1253 Vandoeuvres-GE, 46, route de Meinier;

* Monsieur Clarence PETER, administrateur de sociétés, né le 9 mars 1960 à Plainfield - New Jersey (USA), demeurant à CH-1245 Collonge-Bellerive, 27, chemin de la Gabiule;

* Monsieur Maxime MITTERRAND, administrateur de sociétés, né le 3 novembre 1960 à Boulogne-Billancourt (F), demeurant à CH-1005 Lausanne, 3, rue de l'Académie;

* Monsieur Peter SCHÜPBACH entrepreneur, né le 5 mai 1962 à Grosshöchstetten (CH), demeurant à CH-4934 Madiswill, Zielackerstrasse, N ° 13;

* Monsieur Régis BURRUS, administrateur de sociétés, né le 30 janvier 1962 à Lausanne (CH), demeurant à F-75116 Paris, rue Léonce Reynaud, N ° 9.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Martin VELASCO est confirmé pour une durée indéterminée.

- A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

* La société Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N ° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008089096/677/32.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Gazstream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.103.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 juin 2008.
Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2008089082/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Istanbul Bond Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.703.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 24 juin 2008.
Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2008089080/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Lafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.258.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 juin 2008

Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, domiciliée professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe DUCATE, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2008.
Certifié sincère et conforme
LAFIN S.A.
J.F. DETAILLE / N. THIRION
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008089024/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Fidelity Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 2, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 29.112.

—
Messieurs les Administrateurs,

Je vous remets par la présente ma démission de ma fonction d'Administrateur de Fidelity Investments Luxembourg S.A. avec effet au 1^{er} mai 2008.

Le 24 avril 2008.

Chris Coombe.

I hereby tender my resignation from the office of Director of Fidelity Investments Luxembourg S.A. with effect from 1st May, 2008.

24 April 2008

Chris Coombe.

Référence de publication: 2008089023/711/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03609. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

BT Broadband Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.906.912,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 71.594.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg le 26 juin 2008

1. L'associé unique de la Société a pris acte et accepté la démission de Madame Barbara VAN LOHUIZEN de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 13 mai 2008;

2. L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Claude LACASSE, administrateur et directeur financier, né le 3 août 1961 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald, en qualité de nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une durée commençant au 14 mai 2008 et se terminant à l'issue de la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089013/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

A.C.I.E.R., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088929/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03760. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

MRI Overseas Property Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088928/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03761. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Novo-Port S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088927/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03763. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Moore Stephens S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.365.

Décisions de l'associé prises en date du 9 juin 2008

1. Les démissions en leur qualité de gérant de:

- Madame Sabine KOOS,

- Monsieur Andy GALLI,

ont été acceptées, mandant.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008088989/504/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Le Bois du Breuil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.452.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008088918/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02993. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Noral Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.488.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008088923/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03021. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

E.I. (Européenne d'Investissement) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 64.314.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue Pétange le 08 janvier 2007

L'assemblée accepte la démission de la société «Primecite Invest S.A.» en tant qu'administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer Mademoiselle Myriam Mathieu en tant qu'administrateur, pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Mademoiselle Myriam MATHIEU, employée privée, demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes

Commissaire aux comptes:

Bureau Comptable Pascal Wagner S.A., 81, rue J.B. Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 08 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008088980/762/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Bati Expansion, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.023.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008

Acceptation de la démission de la société BDO Compagnie Fiduciaire en tant que Commissaire aux Comptes avec effet au 17 octobre 2007.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle 39, Allée Scheffer, à L - 2520 Luxembourg à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

BATI EXPANSION

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008089326/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Bertia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 87.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 13 mai 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A., et Monsieur Norbert SCHMITZ sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société BERTIA S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008089322/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Danube Bidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.927.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the third day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Danube Holdco S.A., a company incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, here duly represented by Mrs. Solange Wolter, professionally residing at 101, rue de Cents L-1319 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - purpose - registered office - duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "Danube Bidco S.A.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at 31,000 EURO (thirty one thousand EURO), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of 1 EURO (one EURO)each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Wednesday of April at 4 p.m o'clock. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31, 2008, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2009.

Payment - contributions

- 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by Danube Holdco S.A., prenamed, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,900.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as directors:
 - Mr. Gérard Becquer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;
 - Mr. Ronald Bell, with professional address at 2 King Edward Street, London, EC1A 1HQ;
 - Mrs. Valérie Pechon, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

In accordance with article 12 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2009.

- 3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):
Eurofid S.à.r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2009.

- 4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll- L-1025 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Danube Holdco S.A., une société constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social sis à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, ici représentée par Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement au 101, rue de Cents L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - objet - siège - durée

Art. 1^{er} . Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «Danube Bidco S.A.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - actions

Art. 7. Le capital social est fixé à 31,000 EURO (trente et un mille EURO), représenté par 31,000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1 EURO (un EURO] chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier mercredi du mois d'avril à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre 2008, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Libération - apports

- 31,000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par Danube Holdco S.A., prédésignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.900,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Gérard Becquer, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, L-1025, 5, rue Guillaume Kroll;
 - Monsieur Ronald Bell, ayant son adresse professionnelle à Londres, 2 King Edward Street, EC1A 1HQ, Angleterre;
 - Madame Valérie Pechon, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, L-1025, 5, rue Guillaume Kroll.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2009.

3) Eurofid S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2009.

4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. LAC/2008/23550. - Reçu à 0,50% cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente juin de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008089464/242/489.

(080102528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

United Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 166.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.442.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} juillet 2008 l'associé Threestring Holdings Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, a transféré toutes les 1.000 parts sociales de classe B de la Société à United BM (US) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.849.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008089315/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Le Bois du Breuil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.452.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 5 mai 2008

Ratification de la cooptation de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2008, en remplacement de Monsieur Jean BINTNER démissionnaire.

Pour la société LE BOIS DU BREUIL S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008089317/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

LODH Selection, Lombard Odier Darier Hentsch Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2008

En date du 28 février 2008 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Hubert KELLER en tant qu'Administrateur, avec effet au 21 février 2008.
- de ratifier la cooptation de Monsieur Alexandre MEYER, en qualité d'Administrateur, avec effet au 21 février 2008, en remplacement de Monsieur Hubert KELLER, démissionnaire.
- de renouveler les mandats de Monsieur Patrick ODIER, Monsieur Alexandre MEYER, Monsieur Peter E.F. NEWBALD, Monsieur Jean-Claude RAMEL, Madame Francine KEISER, Monsieur Yvar MENTHA et de Monsieur Patrick ZURSTRASSEN en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008089297/1024/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Quadriga Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

Extrait des décisions prises par lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

En date du 5 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 16 novembre 2007, de Monsieur Christian Halper en qualité d'Administrateur
- de ratifier la nomination, avec effet au 16 novembre 2007, de Monsieur Jorge Fernandes en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Christian Halper, démissionnaire
- de renouveler les mandats de Monsieur Markus Weigl, Monsieur Jorge Fernandes, Madame Sylvie BECKER, Madame Heike FINDEISEN et de Monsieur Lucien EULER, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2009.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008089296/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Delia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 118.813.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.
L'assemblée générale du 4 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 4 juin 2008.
Pour DELIA S.A., Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2008089298/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Samba Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.935.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.304.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris acte et a décidé en date du 3 juillet 2008:

- de la démission, avec effet immédiat, de M. Babatunde Soyoye, résidant au 26 Empire House, Thruloi Place, SW7 2RU Londres, Grande-Bretagne, comme gérant de classe A de la Société; et
- de la nomination, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, de M. Paul Cunningham, résidant au 3rd Floor, 70-71 New Bond Street, W1S 1DE Londres, Grande-Bretagne, comme gérant de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008089316/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

sitGate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.833.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 29. April 2008

Der Rücktritt von Herrn Ralf POLLMANN vom Mandat des Aufsichtsratsmitglieds mit Wirkung zum 15. Mai 2008 wird angenommen. An seiner Stelle wird mit Wirkung zum 15. Mai 2008 Herr Peter DE LORENZI, geboren am 23. März 1968 in D-Köln, wohnhaft in D-50968 Köln, Im Römerkastell 4, zum Aufsichtsratsmitglied ernannt. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Auszug aus dem Protokoll der Aufsichtsratssitzung vom 29. April 2008

Herr Marc LUCAS wird mit Wirkung zum 15 Mai 2008 von seinem Mandat als Vorstandsmitglied abberufen. An seiner Stelle wird mit Wirkung zum 15. Mai 2008 Herr Ralf POLLMANN, geboren am 7. September 1969 in D-Weidenthal, wohnhaft in D-67681 Sembach, Eckstraße 13, zum Vorstandsmitglied ernannt. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Für die Gesellschaft
Gezeichnet

Référence de publication: 2008088997/607/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Fintime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.257.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2008

Acceptation de la démission de Messieurs Joseph HANSEN, Joë LEMMER et Laurent RECHT, en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs de Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Acceptation de la démission de Monsieur Federico INNOCENTI, en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2011.

Pour la société FINTIME S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008089320/1023/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Herblay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.916.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth of June.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary with office in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, has appeared:

Hov Investments, a limited liability company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered seat at PO Box 1787, Second Floor, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by M^e Ludovic SAMONINI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on June 5th, 2008.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, whether movable or immovable, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of investments and the administration, control and development thereof.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may issue notes, bonds or other debt securities or otherwise create, incur, assume, refinance or guarantee any debt, pledge, mortgage or other obligation.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its corporate purpose all in the widest sense of the word.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Herblay S.à r.l".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.00) represented by one hundred (100) shares with a par value of two hundred fifty US Dollars (USD 250.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of its (their) office.

In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager.

In the case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause legitime).

The single managers or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the single manager or board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

Art. 15. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

E. Accounting year - annual accounts - allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

one hundred (100) shares by Hov Investments, aforementioned.

The one hundred (100) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Valuation and costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 15,849.90 (exchange rate (median price) on June 9, 2008: USD 1.- = EUR 0.63399).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Claude Faber, chartered accountant, born on December 20, 1956, at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg; and
 - Johannes Burger, attorney at law, born on August 30, 1960, at Bregenz (Austria), professionally residing at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF THE PRESENT NOTARIAL DEED is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing party, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said party have signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Hov Investments, "a limited liability company", constituée conformément aux lois des Iles Caiman, avec siège social à PO Box 1787, Second Floor, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par M^e Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 juin 2008.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a constitué les statuts comme suite:

A. Objet - durée - raison sociale - siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements mobiliers ou immobiliers, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou toute autre manière de valeurs des investissements de toutes natures ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces investissements.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister de toute autre manière, les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra émettre des obligations ou autres instruments de dettes ou encore souscrire, assumer, refinancer, ou garantir toute dette, engagement, hypothèque ou toute autre obligation.

La Société peut, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière estimées utiles à l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet social au sens le plus large du terme.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Herblay S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante US Dollars (USD 250,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tiers parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le seul gérant ou le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le seul gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération consistant à l'objet social de la Société.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de son(leur) fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui(eux) au nom de la société. Il(s) n'est(sont) responsable(s) que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

E. Exercice sociale - comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

cent (100) parts sociales par Hov Investments, susmentionnée.

Les cent (100) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Évaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 15.849,90 (taux de change (median price) du 9 juin 2008: USD 1,- = EUR 0,63399).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg; et

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

- Claude Faber, expert comptable, né le 20 décembre 1956, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg; et

- Johannes Burger, avocat, né le 30 août 1960, à Bregenz (Autriche), résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Samonini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 juin 2008. LAC / 2008 / 24259. - Reçu à 0,50%: soixante-dix-neuf euros dix-neuf cents (€ 79,19).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008089472/202/268.

(080102174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Lombard Odier Darier Hentsch Japan Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.837.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2008

En date du 20 mars 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Hubert KELLER en qualité d'administrateur avec effet au 27 février 2008.

- de ratifier la co-optation de Monsieur Alexandre MEYER, en qualité d'administrateur, avec effet au 27 février 2008, en remplacement de Monsieur Hubert KELLER, démissionnaire.

- de renouveler les mandats de Monsieur Patrick ODIER, Monsieur Peter E.F. NEWBALD, Monsieur Jean-Claude RAMEL, Monsieur Yvar MENTHA, Monsieur Stefan BICHSEL, Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, Monsieur Jacques EL-VINGER et de Monsieur Alexandre MEYER en qualité d'administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008089295/1024/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.